



Litige locataire

Par Anis89

Bonjour. En 2014 je ai signe un bail d'habitation au rdv à paris 14. Le studio c'est délabré en quelques jours. Le service technique habitat a constaté une première fois les désordres et a ordonné à la propriétaire de faire des travaux. Une VMC a été installé le restant des travaux n' pas été fait. L'appartement tombe en ruine. Je me suis rendu au cadastre et surprise.... ce que je loue est un local commercial. Depuis les années 80 la propriétaire loue ce local en habitation. Une procédure a été lancé par ma voisine pour trouble sonore due à la VMC. Elle souhaite que le local se libère et qu'il reprenne sa réel place de local commercial. L'agence fait semblant de ne pas savoir.... quels sont les recours possibles? Merci à vous.